

Conditions Générales de Prestation de Services
--

## IDENTIFICATION

Le Lab Santé Île-de-France, association Loi 1901, siège social 14 rue Soleillet, 75020 Paris, et dont le numéro SIREN est le n° 821 724 879, représentée par M. Jean-Paul VERMES, son Président.

Contact : Guillaume GALIAY

N° de téléphone : +33 (0)7 83 83 62 93

Courriel : g.galiay@labsante-idf.fr

Ci-après le "Lab Santé Ile-de-France"

## PREAMBULE

Le Lab Santé Île-de-France est une association Loi 1901 dont la finalité est de faciliter, stimuler et soutenir les projets de solutions innovantes en santé, en adéquation avec les priorités et les besoins de santé en Île-de-France. En lien avec cet objet, Le Lab Santé Île-de-France propose d'accompagner des porteurs de projets innovants dans le secteur de la Santé.

Les présentes conditions générales s'appliquent pour tout accompagnement d'un projet.

## DEFINITIONS

« Accompagnement » : désigne la prestation souhaitée par le Client et organisée par le Lab Santé Île-de-France ;

« Adhérent » : désigne toute personne morale ou physique ayant adhéré à l'association Le Lab Santé Île-de-France et à jour de cotisation ;

« CGPS » : désigne les présentes conditions générales de prestation de service ;

« Client » : désigne la personne physique ou morale ayant signé le devis.

## Article 1 – Objet

Les présentes CGPS ont pour objet de définir les conditions selon lesquelles Le Lab Santé Île-de-France effectue un Accompagnement du Client. La signature du devis vaut acceptation

pleine et entière des présentes CGPS. La version des CGPS applicable à la commande du Client est celle en vigueur au jour de la signature du devis.

## **Article 2 – Services proposés**

Comme précisé à l'article ci-dessous, l'Accompagnement est personnalisé et détaillé au sein du devis établi par Le Lab Santé Île-de-France après étude du projet du Client.

Les services d'accompagnement proposés sont de trois ordres :

- Une instruction accélérée du projet du Client
- Un interlocuteur dédié
- Une visibilité renforcée au travers des événements organisés par Le Lab Santé Île-de-France ou par ses partenaires.

## **Article 3 – Formalisation de l'accord - Informations**

Le Client a préalablement soumis son projet au Lab Santé Île-de-France pour analyse. Le projet du Client a donné lieu à une discussion entre le Client et Le Lab Santé Île-de-France avant la présentation du devis. Une fois cette analyse effectuée, Le Lab Santé Île-de-France a proposé au Client un devis détaillant le plus précisément possible l'Accompagnement qu'il lui propose et un chiffrage des coûts.

Le devis signé entraîne l'acceptation pleine et entière des présentes CGPS.

Le Client reconnaît avoir (i) fait une analyse précise et écrite de ses besoins, (ii) reçu au préalable du Lab Santé Île-de-France toutes les informations nécessaires dont l'importance est déterminante pour son consentement, (iii) le détail des qualités essentielles de la prestation lui permettant d'apprécier l'adéquation de l'Accompagnement à ses besoins. Pour le cas où le Client n'aurait pas procédé à une analyse précise et écrite de ses besoins, le Client reconnaît que la proposition contenue au sein du devis du Lab Santé Île-de-France vaudra expression de ses besoins.

## **Article 4 – Conditions à respecter par le Client**

Le Client s'engage à transmettre de façon totalement exacte toutes les informations demandées par Le Lab Santé Île-de-France concernant son identité en précisant de façon complète les éléments de son identification (n°SIRET, n°TVA, forme juridique, capital social, adresse du siège, contact, nom du représentant légal,...). Afin que le devis puisse être établi et pour la pleine réussite de l'Accompagnement, le Client doit transmettre le plus d'éléments

possibles concernant son projet au cours de la discussion qu'il aura avec Le Lab Santé Île-de-France en amont de la rédaction du devis.

Le devis sera proposé sur la base des éléments transmis par le Client. La responsabilité du Lab Santé Île-de-France ne pourra en aucun cas être engagée pour tout dommage causé au Client en raison d'éléments transmis faux, erronés ou incomplets.

Le Client doit renvoyer le devis daté, signé, tamponné avec la mention « Bon pour accord ». la signature du devis vaut acceptation des CGPS. A réception de ces documents, Le Lab Santé Île-de-France confirme par mail que l'Accompagnement débutera bien à la date prévue.

Tout ajout à ce qui est prévu par le devis fera l'objet d'un autre devis et d'une facturation supplémentaire.

## **Article 5 – Responsabilités**

### **5.1. Responsabilité du Client**

Le Client est seul responsable des informations qu'il communique au Prestataire en particulier concernant l'Accompagnement demandé.

Le Client s'engage à respecter le calendrier convenu avec Le Lab Santé Île-de-France et à prévenir au plus tard vingt-quatre (24) heures avant tout rendez-vous prévu en cas d'impossibilité de s'y rendre.

Le Client est tenu d'un devoir de collaboration, en transmettant au Lab Santé Île-de-France sans délais toutes les demandes d'information nécessaires au bon accomplissement de l'Accompagnement.

Le Client est responsable du complet paiement du Lab Santé Île-de-France.

### **5.2. Responsabilité du Prestataire**

La mission du Lab Santé Île-de-France est une mission d'accompagnement soumise à une obligation de moyen.

Le Lab Santé Île-de-France ne garantit pas que le projet du Client pourra aboutir, le Client restant *in fine* le seul responsable du projet qu'il porte.

L'Accompagnement pourra, selon le devis accepté par le Client, contenir une partie « Visibilité » qui comprend la présence à des événements organisés par Le Lab Santé Île-de-France et la mise en relation du Client avec des partenaires du Lab Santé Île-de-France. Le Lab Santé Île-de-France ne garantit pas que ces rencontres permettront d'aboutir à un partenariat commercial.

De la même façon, la disponibilité de la personne mise à disposition du Client le cas échéant, n'est pas garantie à 100%. Chaque rencontre donnera lieu à une prise de rendez-vous accepté par chacune des parties.

Le Lab Santé Île-de-France ne sera pas tenu responsable de tout manquement aux présentes CGPS ni de tout dommage pour le Client causé par un fait du Client lui-même, d'un tiers, ou par un cas de force majeure.

Le Lab Santé Île-de-France ne sera en aucun cas tenu responsable des dommages indirects et/ou imprévisibles (perte de clientèle, de chiffre d'affaires,...).

## **Article 6 – Prix / Facturation**

Le prix de l'Accompagnement est précisé sur le devis HT et TTC.

Tout adhérent de l'association Le Lab Santé Île-de-France, à jour de cotisations et respectant les statuts et le règlement intérieur bénéficie d'une réduction de 10% sur le Devis.

Un acompte de 40% du prix total peut être facturé, en fonction du projet, dès l'acceptation du devis. L'acompte sera alors précisé sur le devis.

Le solde est facturé à la fin de l'Accompagnement.

Les factures sont payées par chèque ou virement bancaire.

Toute facture doit être payée dans les trente (30) jours qui suivent la date d'émission.

Sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts, le défaut de paiement par le Client d'une redevance à son échéance entraîne de plein droit :

- L'application d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal, sans mise en demeure préalable et à compter du premier jour de retard auquel s'ajoutent les frais bancaires et de gestion supplémentaires ; et
- une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable par le Client.

## **Article 7 – Modification / Annulation**

### **7.1. Annulation par le Client – Modification du nombre de participants**

En cas d'annulation d'un Accompagnement par le Client, quelle qu'en soit la cause, celui-ci sera totalement remboursé jusqu'à quarante-huit (48) heures avant le début de l'Accompagnement.

Si l'annulation est faite moins de quarante-huit (48) heures avant le début de l'Accompagnement, les frais d'annulation seront égaux à 40% du prix total TTC de l'Accompagnement, l'acompte ne donnant donc pas lieu à remboursement le cas échéant.

Tout abandon en cours d'Accompagnement quelle qu'en soit la cause ne donnera lieu à aucun remboursement, l'Accompagnement étant facturé dans sa totalité.

## **7.2. Annulation en raison d'une défaillance du Lab Santé Île-de-France**

En cas d'annulation d'un rendez-vous ou d'un événement auquel le Client devait participer, Le Lab Santé Île-de-France s'engage à fournir les meilleurs efforts pour proposer une nouvelle date au Client.

## **Article 8 - Force majeure**

La responsabilité des Parties sera entièrement dérogée si l'inexécution de l'une ou l'autre ou de la totalité des obligations mises à leurs charges et prévues par le présent Contrat résultent d'un cas de force majeure.

La force majeure se définit comme un événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté de la Partie défaillante. Dans ce cas, la Partie défaillante pourra demander la résiliation du contrat, sans être tenue de verser une quelconque indemnité, et en conservant le bénéfice des sommes dues à la date de la demande de résiliation.

En tout état de cause, la partie défaillante en raison d'un cas de force majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce cas de force majeure, et les obligations nées du contrat seront suspendues pendant toute la durée du cas de force majeure.

## **Article 9 – Propriété intellectuelle – Confidentialité**

Le Client ne cède aucun droit de propriété intellectuelle ou industrielle sur le projet objet de l'Accompagnement.

Le Client garantit au Lab Santé Île-de-France qu'il détient tous les droits afférents au projet, que celui-ci ne viole aucun droit de propriété intellectuelle ou industrielle et qu'il ne viole aucun droit de tiers (concurrence déloyale, ...).

Le Lab Santé Île-de-France s'engage à garder confidentielles toutes les informations portées à sa connaissance par le Client tant concernant sa stratégie que le développement du projet. Tout élément porté à la connaissance de tiers fera l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Client.

## **Article 10 – Données personnelles**

Le Lab Santé Île-de-France s'engage à traiter les données à caractère personnel nécessaires à la bonne gestion des relations contractuelles avec le Client et obtenues auprès de celui-ci dans

le respect le plus strict de la législation sur la vie privée, conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés en date du 6 janvier 1978 modifiée.

Ces données sont collectées avec pour seule finalité la bonne réalisation de l'Accompagnement. Ces données pourront être transmises uniquement aux différents intervenants prévus par l'Accompagnement.

Le traitement des données personnelles a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL enregistrée sous le numéro : **Vp61977325L**

Le Client peut obtenir communication de ses données auprès du Lab Santé Île-de-France et exiger, le cas échéant, la rectification, ou s'opposer à leur utilisation en envoyant un mail à l'adresse : [g.galiay@labsante-idf.fr](mailto:g.galiay@labsante-idf.fr)

### **Article 11 – Références**

Le Client autorise expressément Le Lab Santé Île-de-France à utiliser ses noms et logos sur son site internet ou tout autre document de communication en tant que référence.

### **Article 12 - Invalidité partielle**

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une quelconque des stipulations des CGPS n'emportera pas nullité des autres stipulations qui conserveront toute leur force et leur portée.

### **Article 13 - Droit applicable**

Le présent contrat est régi par le droit français.

### **Article 14 - Litiges et attribution de juridiction**

Tout différend qui naîtra de l'interprétation, de l'exécution, de l'inexécution, ou des suites ou conséquences du présent contrat sera soumis, dans l'hypothèse où le litige serait porté devant les juridictions civiles, à la connaissance des tribunaux de la ville de Paris.

Avant tout recours au juge, les Parties s'engagent à procéder à une tentative de conciliation.